


REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE

FINALE M20 saison 2018/2019

(en attente d'approbation par le Conseil d'Administration du 4 mai 2019)

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Finale Coupe de France M20	
Catégorie	M20 (F ou M)	
Abréviation	CDF M20 (F ou M)	
Commission sportive référente	CCS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	8F/12M
Nombre maximum d'équipe par GSA	1 par genre

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley ball
Option OPEN/PES autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Date limite de qualification pour les licences mutations	31 décembre 2018
Catégories autorisées	
M20	Oui
M17	Oui
M15 avec double surclassement	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN, PES	3
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	1
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	illimité
Nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française	6
Date limite de saisie du collectif sur l'espace club	10/04/2019
Nombre maximum de joueurs (ses) dans les collectifs arrêté au 10/04/19	16
Nombre maximum de joueurs (ses) qualifié(e) s pour la compétition	12

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CCS devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1^{er} jour de compétition.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Phase Finale de la Coupe de France Jeune, si elle/il a participé à un tour de Coupe de France, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.

Art 5 - CALENDRIER

Phase Finale	20 au 22 Avril 2019
Lieu pour les Equipes Féminines	US Issoirienne Volley-Ball
Lieu pour les Equipes Masculines	US Conflans

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 ^{ère} rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	Avant 0h00 (minuit)
Adresse d'expédition des feuilles de match papier : <p style="text-align: center;"><i>FFvolley 17 Rue Georges Clémenceau 94600 Choisy le Roi</i></p>	

Les feuilles de matches doivent être postées le 1^{er} jour ouvré à l'issue de la Finale (*cachet de la poste faisant foi*).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

POULE FINALE M20 FEMININE A ISSOIRIENNE

I. COMPOSITION DES POULES

POULE A	POULE B
1. BEZIERS VOLLEY-BALL	1. VOLLEY-BALL NANTES
2. SAINT-CLOUD PARIS SF	2. PAYS D'AIX VENELLES
3. CSM CLAMART	3. RENNES EC
4. VOLLEY CLUB HARNES	4. US ISSOIRIENNE VB

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Samedi 20 avril 2019

* 1^{ère} phase : **Matches en 2 sets gagnants.**

Chaque équipe doit jouer au moins un match sur chaque terrain. Inversion obligatoire lors du deuxième match.

	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
Heure	match		match	
09H00	n°JFA022	2/3.	n°JFB022	2/3.
10h30	n°JFA023	1/4.	n°JFB023	1/4.
17h00	n°JFB024	Gagnant match 1/Perdant match 2	n°JFA024	Gagnant match 1/Perdant match 2
18h30	n°JFB025	Gagnant match 2/Perdant match 1	n°JFA025	Gagnant match 2/Perdant match 1

Dimanche 21 avril 2019

	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
Heure	match		match	
09h00	n°JFA026	Perdant match 1/Perdant match 2	n°JFB026	Perdant match 1/Perdant match 2
10h30	n°JFA027	Gagnant match 1/Gagnant match 2	n°JFB027	Gagnant match 1/Gagnant match 2

* 2^{ème} phase : **Matches en 2 sets gagnants.**

	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
Heure	match		match	
17h00	n°JFC028	1er A/2ème B	n°JFC029	3ème B/4ème A
18h30	n°JFC030	1er B/2ème A	n°JFC031	3ème A/4ème B

Lundi 22 avril 2019

	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
Heure	match		match	
09h00	n°JFD032	Places 5 et 6	n°JFD033	Places 7 et 8
10h30	n°JFD034	Places 3 et 4		
14h00	n°JFD035	Places 1 et 2	Finale en 3 sets gagnants	

16h00 Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation de toutes les équipes **obligatoire**.

A partir de 17h00, départ des délégations.

POULE FINALE M20 MASCULINE A CONFLANS

I. COMPOSITION DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1. ASUL LYON VB	1. MONTPELLIER VB UC	1. TOURCOING VB LM	1. ARAGO DE SETE VB
2. TOAC-TUC VB	2. RENNES EC	2. LIS ST-PIERRE CALAIS	2. V. CLUB DE CAMBRAI
3. VINCENNES VC	3. PUC VOLLEY-BALL	3. US DE CONFLANS	3. AS CANNES

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Samedi 20 avril 2019

* 1^{ère} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match JMC022	2D/3D	Match JMD022
10h30	1A/3A	Match JMA022	1B/3B	Match JMB022
13h30	1C/3C	Match JMC023	1D/3D	Match JMD023
15h00	2A/3A	Match JMA023	2B/3B	Match JMB023
16h30	1C/2C	Match JMC024	1D/2D	Match JMD024
18h00	1A/2A	Match JMA024	1B/2B	Match JMB024

<

Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort. Deux chapeaux (1 avec les 4 premiers, 1 avec les 4 seconds) - on évitera que 1 premier et 1 second de la phase de poule ne tombent ensemble.

Dimanche 21 avril 2019

* 2^{ème} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match JME025		3B/3C	Match JME026
10h30	1/4 finales	1A/2x	Match JMF025		1D/2x	Match JMF026
13h30	1/4 finales	1C/2x	Match JMF027		1B/2x	Match JMF028
15h00	Poule E	3A/3C	Match JME027		3B/3D	Match JME028
16h30	1/2 F Hautes	G. 1A/2x/ G. 1D/2x	Match JMF031	1/2 F Basses	P. 1A/2x/ P. 1D/2x	Match JMF029
18h00	1/2 F Hautes	G. 1B/2x/ G. 1C/2x	Match JMF032	1/2 F Basses	P. 1B/2x/ P. 1C/2x	Match JMF030

Lundi 22 avril 2019

*** Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2	
09h00	Poule E	3A/3B	Match JME029	3C/3D	Match JME030
10h30	Places 5/6 - 7/8	Gagnants ½ basse Places	Match JMF034	Perdants ½ basses	Match JMF033
12h00	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match JMF035		
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match JMF036	<u>Finale en 3 sets gagnants</u>	

16h00 Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation de toutes les équipes **obligatoire**.

A partir de 17h00, départ des délégations.

Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseurs de balle	non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Le modèle du ballon utilisé pour la phase finale est laissé à la discrétion du club organisateur, celui-ci doit en informer les clubs participants 10 jours avant le 1^{er} jour de la phase finale. Le modèle choisi devra être utilisé sur l'ensemble de la compétition.

Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence Encadrant -«Encadrement». Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence Encadrant – « Dirigeant ».

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 11 – ARBITRAGE

Les désignations des arbitres et du marqueur seront effectuées par les superviseurs CCA.

Art 12 – FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue au RG Tarif Amendes et Droits.

Art 13 – REGLEMENTATION FINANCIERE

I – A la charge des GSA :

Le droit d'engagement à la phase finale est de **300 Euros** par équipe.

La participation aux frais est de **172 Euros** par équipe.

II – A la charge de la FFvolley :

Remboursement par la FFvolley des frais de déplacement par équipe, selon le principe suivant : Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition selon le barème ci-dessous.

Le calcul est effectué sur la base du nb de km « aller » parcouru par personne, pour 12 personnes maximum **dont un maximum de 2 encadrants** (internet www.viamichelin.fr).

Km aller x Nb de Présent (12max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€
900 à +	0.15€

Chaque organisateur recevra une dotation de 40 Ballons (Décathlon ALLSIX) à l'issue de la compétition.

Art 14 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 10 jours avant par l'organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Sportif son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CCS.